



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du jeudi 13 décembre 2018

sous la Présidence de Monsieur Jean-Denis Briod

Préavis N° 23-2018 Budget de l'année 2019

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 23-2018 du 31 octobre 2018,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 201 dont le résumé est le suivant :

- Total des charges	CHF	169'369'300.00
- Total des revenus	CHF	<u>155'842'800.00</u>
- Excédent de charges	CHF	-13'526'500.00

après :

- Amortissements	CHF	5'275'400.00
- Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	417'000.00
- Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-1'973'500.00
2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR)	CHF	1'000'000.00

3. d'approuver le budget 2019 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP) (Participation de Pully CHF 94'700.-)

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Le secrétaire



Jean-Denis BRIOD



Bernard MONTAVON

Pully, le 12 avril 2019